

**DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 07/12/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

Date de convocation
01/12/2023

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

11/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, M. LEVENT Jean-Marc, M. METZ Christophe, Mme PAILLIOT Sandrine

Procuration(s) :

Mme RAGUET Sandrine donne pouvoir à Mme LAMBERT Pascale

Etai(ent) absent(s) :**Etai(ent) excusé(s) :**

Mme ENGRAND Emeline, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme PAILLIOT Sandrine

2023-82 : DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il convient de modifier le budget Commune comme suit :

Budget Commune :

Chapitre	Article	
011	60612	- 21 500,00 Euros
012	6413	21 500,00 Euros

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Adopte les décisions modificatives ci-dessus.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à FROMELENNES
Le Maire,